



CHARTRE PROPLETE MONTPELLIER CENTRE

Une approche globale de la
propreté





Pourquoi une charte

- Les acteurs de la propreté, un sujet complexe
- L'engagement des comités de quartiers
- Dire ce que l'on fait, la propreté en chiffres
- Être citoyen c'est avoir des droits, c'est aussi avoir des devoirs
- les limites d'une charte avec les comité de quartiers
- L'évolution depuis 2006



La propreté un sujet complexe

La propreté apparaît comme la préoccupation principale des comités et associations de quartier.

C'est un sujet sensible, car tout ce qui touche à la propreté, à l'hygiène et à la salubrité est ostensible et engage fortement le cadre de vie des résidants et des acteurs socio-économiques dans les quartiers.

C'est un sujet complexe, car :

- - il est dévolu à deux niveaux de collectivités : l'Agglomération, pour la collecte et le traitement des déchets ménagers ; la Ville, pour le nettoyage des voiries.
- - il implique une diversité d'acteurs : décideurs publics (Agglo, Ville) ; prestataires (au pluriel) ; comités / associations de quartier, associations de commerçants et conseil de quartier.
- - il rassemble des actions et des dispositifs variés.

C'est un sujet souvent problématique car, comme pour la sécurité, il peut y avoir un décalage entre la réalité et la perception de la réalité.

Engagement des comités de quartier



Les comités et associations de quartier souhaitent jouer un rôle dans la chaîne de la propreté, correspondant à la nature de leurs positionnement et activités. Ce rôle touche à trois domaines :

- - le relais d'information.
- - l'identification de dysfonctionnements de proximité.
- - l'encouragement au civisme.

Pour être légitimes, crédibles et efficaces dans ce rôle, ils ont besoin :

- - d'être concertés sur l'implantation des mobiliers de collecte et sur les matériels utilisés.
- - d'accéder à des informations relatives à la mise en œuvre des dispositifs et à leur résultat.
- - d'avoir des garanties sur la bonne exécution de la prestation.

Le tout étant reconnu et formalisé par un contrat tripartite entre décideurs publics, prestataire(s) et comités / associations (composante « commerçants » incluse), soit par sous quartiers, soit à l'échelle de chacun des 7 grands quartiers.



Dire ce que l'on fait,

- **1- Éléments des contrats de prestations mis à disposition des comités :**

- - jours et fréquence de la collecte, voirie par voirie.
- - modes de nettoyage, jours et fréquence de nettoyage, voirie par voirie.
- - synthèse mensuelle des interventions effectives du (des) prestataire(s).
- - mise en œuvre d'une démarche qualité, aux normes de l'assurance qualité (ISO) et/ou à des normes spécifiques.

Il ne s'agit pas, pour les comités / associations, de connaître la traçabilité de détail des interventions du (des) prestataire(s) et de prétendre ainsi à leur contrôle, ce qui est de la compétence stricte de la collectivité maître d'ouvrage, mais d'accéder à une information synthétique leur permettant de s'assurer de la qualité de la collecte et d'objectiver d'éventuelles récriminations de la population :

- *confronter la réalité de la prestation au cahier des charges.*
- *valider d'éventuels dysfonctionnements signalés et suivre l'amélioration.*
- *répondre aux remarques infondées.*

Trouver les meilleurs sites de pré collecte

Inventaire des mobiliers de collecte à disposition (containers mobiles, containers fixes, containers enterrés, boutique(s) à déchets, toutounets, autres).

Plans des implantations des mobiliers de collecte fixes.

Prise en compte de la démarche de tri sélectif, collecte du verre, FFOM.

Prise en compte de déchets spécifiques, en particulier des emballages et cartons des commerçants.

L'objectif partagé est de répartir harmonieusement les divers types de mobiliers de collecte, en fonction des besoins, et d'éviter la présence de déchets sur la voie publique à tout moment de la journée.

Il s'agit, plus particulièrement, de répondre de manière équilibrée à la demande de tous les comités / associations de disposer dans leurs quartiers respectifs des dernières « générations » de mobiliers de collecte fixe (containers enterrés, boutiques à déchets). Sur ce dernier point, proposition : un schéma pluriannuel d'implantations pourrait a été défini en relation avec le conseil de quartier, selon des critères de priorité . Le dispositif a intégré la composante « commerçants » (incluse dans certains comités de quartier ou organisée dans des associations spécifiques).

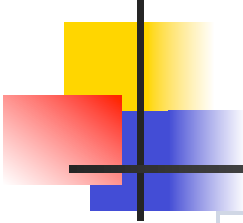
Les mesures d'accompagnement




- campagne de communication (messages génériques).
- supports d'information spécifiques (affichettes, tracts, flyers, panneaux, etc. : soit matériel affecté aux comités et associations, soit subvention pour édition d'un matériel informatif à la charge des comités et associations).
- information récurrente relayée par le journal municipal.
- dispositif d'éducation civique à la propreté, 20 agents de proximité.
- volet coercitif : brigade de propreté urbaine.

Un volet « communication » a accompagné, de façon récurrente voire permanente, la conduite de ces actions et encadrer l'intervention des comités / associations qui, elle, relève du relais d'informations pratiques et de proximité en direction des citoyens. Pour une meilleure efficacité, celles-ci ont été associées à la conception des messages et des supports. Cet aspect concerne le court terme.

Dossiers traités par le service

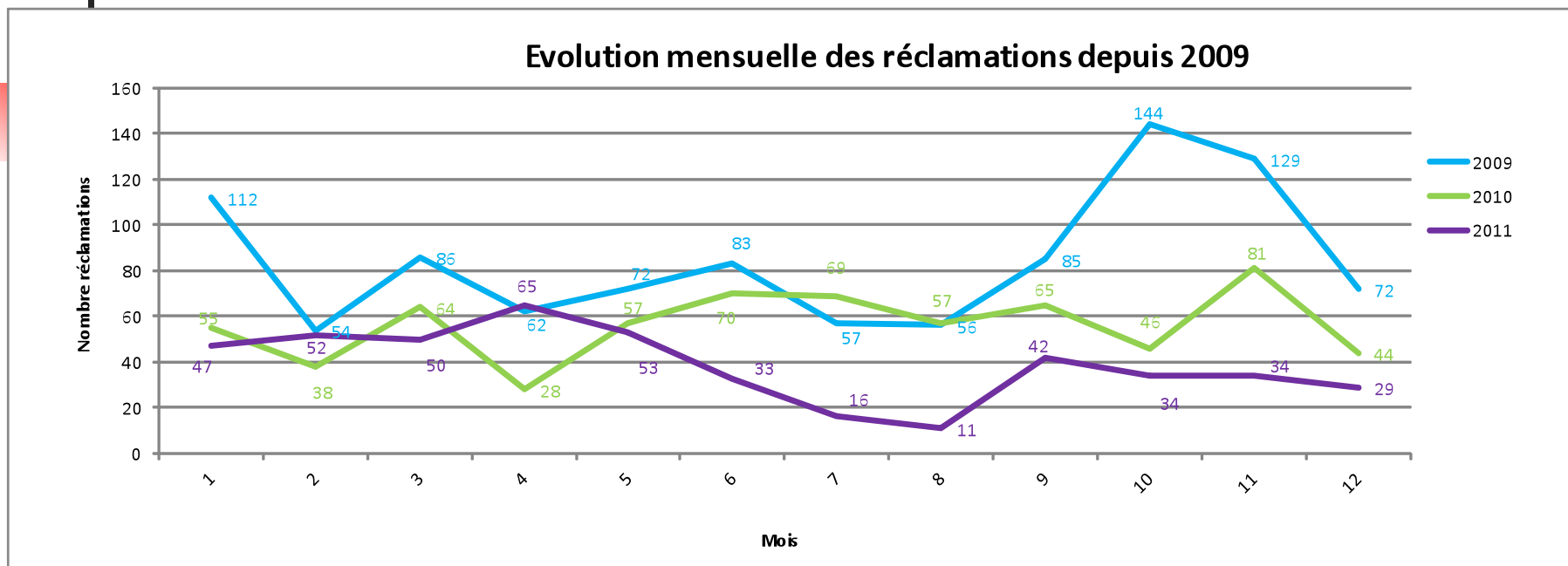


TYPE DE DEMANDE	Collecte	Nettoiemment	Divers	Tags	espace urbain	Total
Agents Proximité	978	135	139	177	146	1575
Courrier, fax, internet	521	320	224	261	138	1464
Montpellier Quotidien	798	367	6	584	45	1800
Téléphone	414	283	207	228	132	1264
Personnes reçues au service ou RV sur place	215	72	1	10	224	522
Total =	2926	1177	577	1260	685	6625



Type d'incivilité	Moyens humains et matériels mis en œuvre	Coût 2003	Estimation 2004
Lutte contre les tags	plus de 100 000 interventions annuelles, 12 agents, 7 véhicules	857 350 € TTC	890 000 € TTC
Lutte contre l'affichage sauvage	5 677 heures de travail	280 500 € TTC	291 000 € TTC
Repasse de nettoyage : la prestation étant réalisée le matin, la dégradation de la propreté par des actes d'incivilités oblige à des repasses pour maintenir l'état de propreté	6 mini balayeuses, 33 cantonniers	685 000 € TTC	990 000 € TTC
Résorption des dépôts illicites	2 bennes à ordures en double poste	350 000 € TTC	CAM 360 000 € TTC
Déchets sortis en dehors des heures de collecte	5 mini bennes en double poste	482 000 € TTC	CAM 498 800 € TTC
Total		2 654 850 € TTC	3 029 800 € TTC

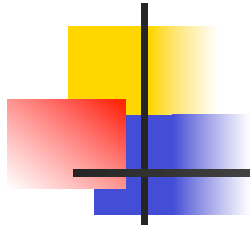
Indicateurs nettoyage



Les limites de la démocratie participative



- Utile car force les services à sortir de leur champs techniques
- Confronter des visions différentes
- Peu d'acteurs engagés, souvent en position de doléances
- Faible capacité de relai d'information, ni de force de proposition globale
- Essoufflement au cour du temps, notamment sur les actions de sensibilisation



Supports d'information

Propreté

Respectez
les règles pour le dépôt
des déchets

Propreté

Pour des raisons d'hygiène,
les **horaires de dépôt**
de vos déchets sont fixés
par le Conseil municipal.
Ces horaires sont indiqués
sur le conteneur qui vous
a été attribué.

**Une règle simple pour une
ville plus propre.**

**Pour tous renseignements
complémentaires**

Direction de l'Espace Public
de la Ville de Montpellier
04 67 34 72 37

M

Montpellier mille et une vies

Propreté

Emballez VOS **déchets**

Propreté

Pour des raisons de sécurité
et d'hygiène publique,
les **déchets** qui ne peuvent
pas être recyclés doivent être
emballés dans des sacs
étanches et fermés.

**Pour tous renseignements
complémentaires**

Direction de l'Espace Public
de la Ville de Montpellier
04 67 34 72 37

M

Montpellier mille et une vies

Propreté

Suivez les
des informations
des **conteneurs**

Propreté

Pour chaque quartier,
les horaires de collecte des déchets sont affichés sur les conteneurs. Ces horaires ont été adaptés pour occasionner le moins de gêne possible. C'est pourquoi il est important de les respecter.

• **pour la collecte,** sortez vos containers **le soir après 19h** et rentrez-les le lendemain matin **avant 9h.**

Pour tous renseignements complémentaires

Direction de l'Espace Public
de la Ville de Montpellier
04 67 34 72 37

M

Montpellier *mille et une vies*

Propreté

Commerçants
la propreté
c'est aussi
votre affaire

Propreté

Si votre commerce diffuse des **emballages**, de quelque nature que ce soit (**sacs, boîtes, gobelets...**), vous avez l'obligation* d'assurer le **ramassage** de ceux-ci autour de votre établissement. Vos clients vous en seront reconnaissants !

*infraction à l'article 4 du règlement de la collecte et des déchets

Pour tous renseignements complémentaires

Direction de l'Espace Public
de la Ville de Montpellier
04 67 34 72 37

M

Montpellier mille et une vies

Propreté

**Ne laissez pas
trainer
vos
déchets** ;

Propreté

Les conteneurs sont là
pour ça : **aucun déchet
ne doit être déposé à même
la rue ou le trottoir**, sinon
notre ville ressemblerait vite
à une poubelle à ciel ouvert !

**Pour tous renseignements
complémentaires**

Direction de l'Espace Public
de la Ville de Montpellier
04 67 34 72 37

M

Montpellier mille et une vies

Déchets commerciaux

Participez
aux **gestes**
pour
l'environnement

Déchets commerciaux

La Communauté
d'Agglomération
de Montpellier a mis
en place une **collecte
sélective gratuite**
des déchets commerciaux.
Ayez le bon geste
en respectant les horaires !

**Pour tous renseignements
complémentaires**
Direction de l'Espace Public
de la Ville de Montpellier
04 67 34 72 37

M

Montpellier mille et une vies

